
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2015

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de **LA POTERIE CAP D'ANTIFER** (Département de la Seine Maritime)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL : Sous réserve de l'obtention de la délibération du Conseil Municipal, demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section B numéro 447 pour une contenance totale de 681 m².

POS : POS (en cours de révision PLU) : Zone UG

PROJET : Création d'un logement locatif individuel.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **18 février 2016 - Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : **Monsieur et Madame André RIEHL**

ÉVALUATION
DOMANIALE : 5 février 2016 – 75 000 € + 10 % de marge de négociation

IMPUTATION : **Compte n°960 302 – LA POTERIE CAP D'ANTIFER "Logement communal"**
Enveloppe projet : 87 000€

ROUEN le 20 avril 2016

Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,


Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL